

DROIT-SOLIDARITE

AA-RASD

AFASPA

CORELSO

AFAPREDESA

Association des Travailleurs sahraouis en France

**APPEL POUR LA LIBERATION DE Enaâma ASFARI
Militant sahraoui des Droits de l'Homme**

Nous venons d'apprendre que Monsieur Enaâma ASFARI, bien connu en France pour son activité inlassable pour la Défense des Droits de l'Homme au Sahara Occidental a été arrêté dimanche 13 avril vers 21h30 à Marrakech.

Après avoir été détenu dans différents endroits où il a été sévèrement brutalisé, et sans pouvoir prévenir sa famille, il a finalement été présenté au Procureur le mardi 15 avril à 10 heures puis devant le Tribunal vers 17 heures le même jour.

Il doit repasser devant le Tribunal aujourd'hui, jeudi 17 avril, sous la prévention de violences et de dégradations; il va demander un renvoi pour assurer sa défense.

Il récuse formellement les accusations qui sont portées contre lui et qui sont manifestement dénuées de toute crédibilité tant sont notoires pour qui le connaît l'esprit de responsabilité, le calme et le sang-froid d'Enaâma ASFARI.

Sa forte implication dans la défense des Droits de l'Homme au Sahara Occidental le désigne au contraire tout particulièrement pour être la cible de ceux qui au Maroc se distinguent par leur violation quotidienne et systématique des Droits de l'Homme.

Il faut en effet rappeler qu'il est le fils de Abdi ASFARI, disparu pendant 16 années dans les bagnes de Hassan II, qu'il est le co-Président du CORELSO, et qu'il est l'objet de menaces incessantes de la part des autorités marocaines.

L'affaire dont il est l'objet ne peut donc de toute évidence être qu'un coup monté qui n'a pour but que de tenter de le discréditer et de neutraliser son activité.

Nous demandons qu'il soit libéré sans aucune condition et que soit mis un terme au harcèlement policier dont il est l'objet au même titre que tous les militants des Droits de l'Homme au Sahara Occidental.

Nous appelons le Gouvernement Français à intervenir auprès des autorités marocaines pour que Enaâma ASFARI soit libéré, et que le peuple sahraoui puisse exercer son droit à l'autodétermination dans le respect des résolutions constantes des Nations Unies.

PARIS LE 17 AVRIL 2008